

Procès-verbal succinct de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs de banques centrales du serpent monétaire européen du 22 septembre 1975 à laquelle a participé une délégation suisse dirigée par M. le conseiller fédéral Chevallaz et M. le président Leutwiler

Le président De Clercq (Belgique) a ouvert la réunion en rappelant la décision des ministres du serpent prise le 10 juillet et en remerciant M. le conseiller fédéral Chevallaz et sa délégation d'avoir accepté l'invitation de venir à Bruxelles. Il a ensuite immédiatement demandé à M. le conseiller fédéral Chevallaz de présenter les vues suisses sur une éventuelle association du franc suisse au serpent.

M. le conseiller fédéral Chevallaz a fait la déclaration dont le texte se trouve en annexe.

M. Häkkerup (Danemark) a ouvert le tour de table en déclarant que le Danemark demeurait en faveur d'une association du FS au serpent. Il a précisé par ailleurs que tel était également la position de la Suède et de la Norvège.

M. Apel (République fédérale) a exprimé l'avis que plus rien ne s'opposait à une décision favorable sur l'association du FS au serpent. Les explications suisses lui donnaient pleine satisfaction. Apel a également rappelé que la République fédérale s'opposerait à toute modification des règles de fonctionnement du serpent au cas où d'autres pays se joindraient encore au serpent. Le serpent resterait donc ce qu'il est de sorte qu'il n'y aurait pas de nouveaux problèmes une fois le franc suisse dans le serpent. Apel a, enfin, fait une allusion à la possibilité d'arrangements monétaires séparés entre certains pays, possibilité qui politiquement n'était pas défendable. Il fallait donc trouver une solution qui satisfasse tous les membres du serpent.

M. Fourcade (France) a commencé par déclarer que la "demande" suisse d'association était une bonne chose sur le plan de la consolidation des zones monétaires de stabilité dans un régime général d'instabilité, régime déploré par la France. Sur le plan de la philosophie, il pouvait donc se déclarer tout à fait d'accord avec les idées exprimées par M. le conseiller fédéral Chevallaz.

M. Fourcade a poursuivi en déclarant que la France ne cherchait nullement à mettre à profit la négociation du serpent pour régler certains problèmes bilatéraux franco-suisse. Les problèmes bilatéraux existants, douaniers par exemple, seraient de toute manière réglés bilatéralement.

M. Fourcade a, enfin, abordé les réserves françaises en constatant que depuis le mois de mai le franc suisse s'était apprécié de 4 % par rapport au cours moyen du serpent. Il s'est alors posé la question de ce que l'on pourrait faire pour empêcher qu'une fois dans le serpent, le franc suisse tire celui-là vers le haut. Selon Fourcade, un certain nombre de problèmes n'auraient pas été réglés dans le cadre des discussions techniques : à son avis les mouvements récents du franc suisse étaient attribuables au fait que les dispositions suisses à l'encontre des afflux de capitaux, dont il admettait l'efficacité à l'endroit des capitaux des non-résidents, ne s'appliquaient pas également aux fonds des résidents. Ce problème devait, selon Fourcade, être encore étudié. Il y avait aussi, selon lui, le problème des modalités d'ajustement des taux pivot. Fourcade a insisté sur le fait qu'il s'agissait là de préoccupations monétaires.

Fourcade a poursuivi en indiquant que l'association au mécanisme communautaire du serpent d'un pays financièrement aussi particulier que la Suisse posait "des problèmes de spécificité". Pour éviter que cette particularité de la

Suisse ne soit un facteur de trouble dans le serpent, "il devrait y avoir quelques règles du jeu communes" en matière de "convergence fiscale et douanière" entre la CEE et la Suisse. Fourcade a ensuite rappelé que la Suisse avait en 1951 offert un arrangement fiscal particulier aux Etats-Unis. La Suisse, selon lui, ne pouvait pas refuser à la CEE une discussion fiscale qu'elle avait eu avec les Etats-Unis.

Fourcade a conclu en demandant que "les experts aillent plus loin".


M. Vouël (Luxembourg) a constaté avec satisfaction que les vues exprimées par M. le conseiller fédéral Chevallaz coïncidaient avec les vues luxembourgeoises. Le Luxembourg demeurerait en faveur d'une association suisse au serpent.

M. Duisenberg (Pays-Bas) a confirmé que le gouvernement néerlandais était fermement en faveur d'une association suisse.

Duisenberg a fait une allusion à des bruits sur des contacts bilatéraux qui avaient eu lieu dans le cadre de la discussion sur l'association du FS. De tels contacts ne pouvaient, selon lui, que nuire au caractère multilatéral du serpent.

Duisenberg a ensuite insisté sur le fait que le serpent était un arrangement monétaire, que toute discussion ayant trait à d'autres sujets n'avait donc pas sa place dans ce cadre. Aussi, a-t-il ajouté, n'y avait-il plus aucun obstacle de nature monétaire s'opposant à l'association du FS. Parler d'harmonisation fiscale avec les Suisses serait, selon Duisenberg, tout de même curieux, étant donné que l'on n'avait fait aucun progrès sérieux dans ce domaine même à l'intérieur de la Communauté.

M. Apel l'a interrompu : "Même pas entre Länder en République fédérale".



M. Duisenberg a aussi ajouté que les récents mouvements du franc suisse ne pouvaient pas servir d'indication de ce qui se serait passé si le franc suisse avait déjà été dans le serpent. A l'intérieur du serpent le FS se serait comporté différemment.

Duisenberg a, enfin, relevé la remarque d'Apel sur la possibilité d'arrangements bilatéraux monétaires entre certains pays, en laissant implicitement sous-entendre que la France n'avait pas intérêt à des arrangements de change séparés entre certains pays du serpent et la Suisse. Il a néanmoins clairement laissé subsister cette "menace".

M. De Clercq (Belgique) a rappelé que la Belgique qui au départ avait partagé certaines appréhensions de la France s'était satisfaite des rapports techniques établis en la matière. La Belgique était dorénavant en faveur de l'association suisse.

M. le conseiller fédéral Chevallaz a pris la parole pour se féliciter de l'accord quasi-unanime qui existait quant à l'intérêt commun que représenterait une association du franc suisse. Pour la Suisse cela représentait un témoignage d'estime. M. Chevallaz a ensuite répondu aux remarques de M. Fourcade : comme M. Duisenberg l'avait dit, le franc suisse aurait été modéré dans son appréciation, s'il s'était trouvé à l'intérieur du mécanisme du serpent. M. Chevallaz a rappelé à M. Fourcade que "d'attacher" la monnaie souvent "balladeuse" d'un partenaire commercial et financier aussi important que la Suisse était dans l'intérêt de tous. M. le conseiller fédéral Chevallaz a, enfin, insisté sur le fait que les autres arguments de la France avaient trait à des problèmes sans rapport avec le serpent, que la future collaboration entre la Suisse et le serpent créerait de toute manière un climat de contact qui faciliterait le règlement de certains problèmes. (Pour ce qui

est de la fiscalité, M. Chevallaz a d'ailleurs remarqué que la Suisse n'était pas le seul pays à attirer des personnes se sentant pourchassées par le fisc. L'Angleterre avait fait des reproches dans ce sens à la France). Dans le cadre présent du serpent les problèmes fiscaux, douaniers et des fonds des résidents ne devaient pas être évoqués. L'on pourrait toujours en discuter dans un cadre communautaire. M. Chevallaz a conclu en insistant sur le fait qu'actuellement la Suisse n'était prête à discuter que des conditions de l'association du franc suisse (taux pivot p. ex.) et s'opposait à tout préalable.

M. le président Leutwiler a ajouté les remarques suivantes :

- La discussion a clairement établi que les intérêts des pays du serpent et de la Suisse sont parallèles. Il n'est dans l'intérêt d'aucun pays que le FS s'apprécie. La Suisse a déjà pris des dispositions sévères, sans pareil. Etant obligée d'intervenir sur le marché du dollar, la Banque nationale suisse a par ailleurs déjà racheté 7 milliards de dollars depuis le début de l'année.
- La Suisse a été très libérale en matière d'exportation de capitaux : depuis le début de l'année elle a autorisé des exportations de capitaux d'un montant de 8 milliards de FS. Jusqu'à la fin de cette année, il s'agira vraisemblablement de 10 milliards. Le plafonnement des placements d'émissions étrangères en Suisse correspond au désir des banques et aux capacités du marché.
- Dans le domaine des taux d'intérêt, la Suisse a pratiqué une politique systématique de baisse des taux. Il s'agit là d'une politique qui est efficace également à l'endroit des rapatriements de capitaux par des résidents et non seulement à l'endroit des afflux de capitaux étrangers.
- Le commerce de devises de nos banques a considérablement diminué, d'environ 50 %.

- Les engagements en franc suisses des banques suisses vis-à-vis de non-résidents ont diminué. N'ont augmenté que les opérations en devises étrangères. L'appréciation du franc suisse n'est donc pas attribuable à des afflux de capitaux. Le FS s'est apprécié parce qu'il flotte isolément. La Banque nationale suisse n'intervenant que sur le marché du dollar, les "écarts" du FS sont plus prononcés.

- Le problème des rapatriements est un vieux problème. Il est vrai que ces rapatriements ont contribué à rendre le FS fort. Ce sont surtout les multinationales étrangères en Suisse qui causent des soucis à cet égard. La BNS a un arrangement avec les multinationales suisses.

- La Suisse désire d'ailleurs continuellement améliorer ses mesures.

M. Fourcade a repris la parole pour faire trois remarques :

1. La France est d'avis, contrairement au gouvernement suisse, que l'évasion fiscale vers la Suisse représente une part importante des mouvements de capitaux vers la Suisse. L'appréciation du FS est en rapport étroit avec l'évasion fiscale.

2. M. le conseiller fédéral Chevallaz a accepté d'avoir au niveau des experts une discussion sur les taux pivot. Cela est important. Il faudrait également discuter des modalités d'ajustement de ces taux pivot.

3. Fourcade rendrait compte à son gouvernement des débats d'aujourd'hui. En attendant, il serait bon de charger les gouverneurs d'étudier la question des taux pivot, celle de leur ajustabilité et la question plus générale de l'organisation des marchés des capitaux, surtout le problème des

résidents. Les remarques de M. Leutwiler sont intéressantes. Ce que fait la Suisse est néanmoins encore insuffisant.

M. De Clercq a alors recommandé la prudence à l'égard de la presse. Y mentionner le problème du taux pivot et de son ajustabilité pourrait encourager la spéculation.

M. Klasen (gouverneur Bundesbank) a pris la parole pour déclarer que les gouverneurs du serpent, avec peut-être une exception, étaient d'accord avec M. Leutwiler. Du point de vue monétaire le problème avait été liquidé dans le sens d'un avis favorable à l'association du FS. On ne pouvait donc pas attendre que les gouverneurs fassent ce que les ministres ne pouvaient pas faire. Klasen a également demandé que les sujets qui n'avaient rien à voir avec les aspects monétaires du problème soient exclus de la discussion. Il a, enfin, insisté sur le fait que les pays du serpent avaient les mêmes intérêts que la Suisse dans cette affaire, qu'ils avaient même besoin de la coopération avec la Suisse à beaucoup d'égards, notamment par exemple dans le domaine de l'or.

M. Apel a repris la parole pour dire notamment que ce que demandait M. Fourcade, c'est-à-dire "d'aller plus loin dans la discussion" sur l'association de la Suisse, n'était pas réaliste, que l'on se rendrait rapidement compte que cela pouvait durer des années et qu'une telle discussion pourrait d'ailleurs rapidement devenir embarrassante pour d'aucuns. Il fallait d'abord faire rentrer le FS dans le serpent et ne discuter que des modalités techniques d'une telle association.

M. Duisenberg a approuvé cette manière de procéder en indiquant que ce qu'il fallait encore discuter était le taux pivot et le contenu des accords swap entre la BNS et les banques du serpent.

M. De Clercq a choisi ce moment pour proposer un texte de communiqué qui contenait deux éléments essentiels, à savoir

l'accord en principe unanime sur l'association du FS au serpent et le mandat au Comité des gouverneurs d'étudier encore certains problèmes techniques liés à cette association avant qu'une décision définitive soit prise.

M. Fourcade a remarqué qu'il fallait être plus spécifique quant aux problèmes qui restaient à étudier et qu'il fallait parler de "l'organisation des marchés des capitaux".

M. le conseiller fédéral Chevallaz lui a rétorqué que s'il entendait par là la révision de la politique fiscale ou d'autres politiques suisses, il ne pouvait pas en être question, car c'était maintenant qu'il fallait stabiliser les changes, pas dans plusieurs années. On pourrait toujours discuter dans d'autres cadres d'autres sujets de longue haleine.

M. De Clercq a enchaîné en déclarant qu'il fallait faire une distinction entre les discussions de technique monétaire à court terme, donc préalables à l'association du FS au serpent, et les discussions à moyen terme, après l'entrée du FS dans le serpent, sur d'autres sujets qui n'étaient pas directement liés à l'association du FS.

M. Fourcade a accepté cette distinction entre le court et le moyen terme. A court terme on parlerait des taux pivots, de leur ajustabilité, des accords swaps et de l'organisation des marchés des changes. A moyen terme, donc après l'entrée du FS la discussion serait poursuivie sur les autres "problèmes d'un intérêt commun", notamment la lutte contre la fraude fiscale. Cette distinction entre le court et le moyen terme figurerait au procès-verbal de la réunion.

M. le conseiller fédéral Chevallaz lui a rétorqué qu'il n'acceptait de parler des mouvements de capitaux que dans le cadre de la législation suisse et des moyens suisses existants. Pour ce qui était des autres domaines, la Suisse

n'en excluait pas la discussion dans un autre cadre. Elle n'admettrait néanmoins aucun lien entre ces problèmes et le serpent et n'accepterait aucune hypothèque à son association au serpent.

Dans le cadre de la discussion, d'ailleurs pas toujours claire, qui a suivi au sujet de la teneur du communiqué et du procès-verbal, M. Fourcade a clairement laissé entendre qu'il n'accepterait la teneur relativement favorable du communiqué que si au procès-verbal confidentiel de la réunion il était retenu que la discussion avec les autorités suisses serait poursuivie à moyen terme, une fois le FS dans le serpent, sur les problèmes plus généraux en rapport avec les mouvements de capitaux, notamment sur la coopération entre administrations fiscales et douanières. Le procès-verbal devrait également mentionner que par "certains problèmes techniques liés à l'adhésion du FS" (cf. texte communiqué) qui devaient encore être approfondis par les gouverneurs avant l'association effective du FS, les parties entendaient la question des taux pivots, celle de leur ajustabilité et "le fonctionnement des marchés des changes". M. le conseiller fédéral Chevallaz pour sa part a fait savoir sans aucune ambiguïté à ses collègues que ce compromis n'était acceptable pour lui que si l'association du FS ne serait lié à aucun engagement ou à aucune hypothèque pour l'avenir. Il a aussi laissé entendre clairement que la mention au procès-verbal d'un dialogue à moyen terme entre la Suisse et la CEE, ne comportait pour la Suisse aucun engagement dépassant la disponibilité de la Suisse déjà souvent affirmée, d'avoir un dialogue avec les Communautés sur des sujets d'intérêt commun. Ce dialogue n'était néanmoins pas lié à l'affaire du serpent. Que ce dialogue devait avoir lieu avec la CEE et non pas dans le cadre du serpent a été surtout souligné par M. Duisenberg. Celui-ci a justement fait remarquer que les ministres du serpent n'avaient aucune compétence pour discuter de problèmes autres que le serpent.

En fin de réunion, le président De Clercq a insisté sur le fait qu'une fois que les gouverneurs du serpent et de la Suisse auraient présenté leur rapport technique aux ministres des finances du serpent et de la Suisse, une décision définitive devrait être prise par ces derniers. L'affaire avait assez traîné et le moment était venu d'y mettre un point final.

Bruxelles, le 24 septembre 1975